

édito

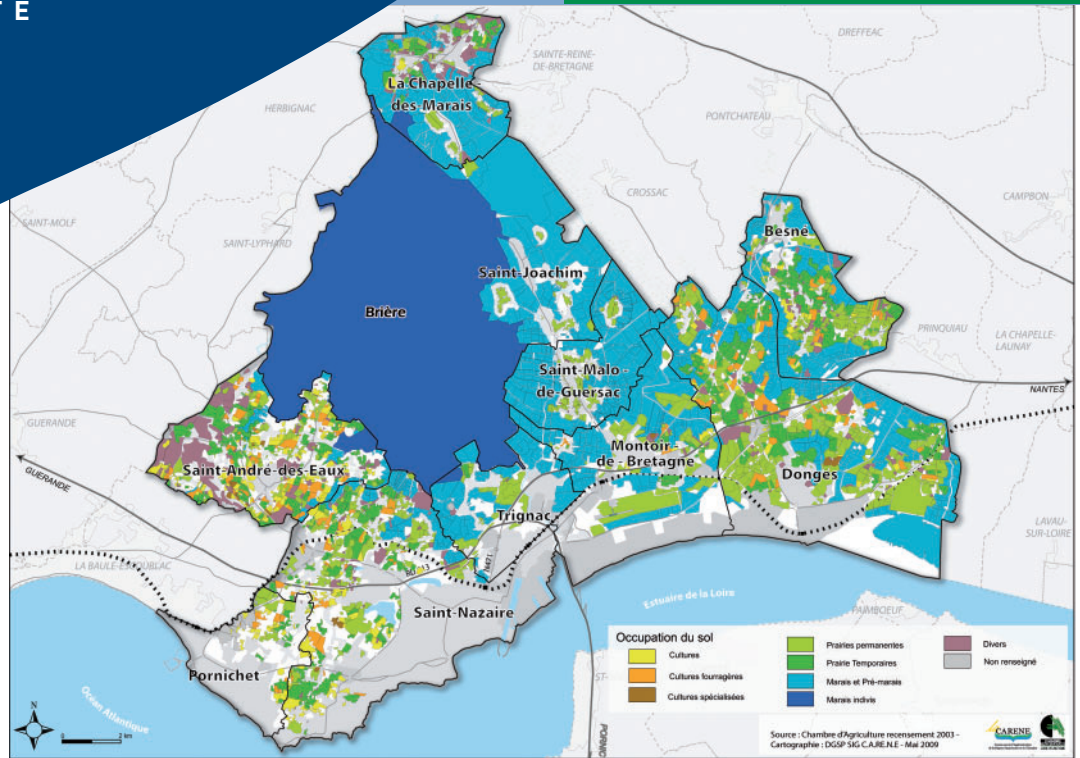
Découverte pour certains ou confirmation pour d'autres, dans l'agglomération l'agriculture est plus que jamais au cœur de l'équilibre durable du développement de l'espace. L'ambition de la CARENE, comme celle de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, est d'accompagner une agriculture dynamique et attractive avec des agriculteurs et des agricultrices suffisamment nombreux, responsables et solidaires sur des exploitations économiquement viables et vivables.

Le partenariat tissé au fil des années entre nos deux institutions témoigne d'une volonté commune de protéger l'économie agricole de l'agglomération et de lui permettre d'y développer sa valeur ajoutée. Si être agriculteur sur l'agglomération n'est pas une tâche facile tant les contraintes d'espace sont fortes, notre coopération est le gage de plus de lisibilité pour les hommes et les femmes qui nous nourrissent du travail de la terre et des marais.

Nous en profitons pour remercier l'association LAGRENE qui, avec l'appui de la Chambre d'agriculture et de la CARENE, a su expliquer de façon constructive et par le dialogue que cette agriculture est non seulement une nécessité pour l'agglomération mais aussi un avenir pour nos enfants.

Joël Batteux
Président de la CARENE

Jacques Lemaître
Président de la Chambre
d'agriculture de Loire-Atlantique



Un nouveau programme d'actions

Avec ses partenaires, la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique et l'association des agriculteurs de l'agglomération (LAGRENE), la CARENE poursuit son action en faveur d'une agriculture pérenne. Après un premier programme d'actions mené sur la période 2007/2009, une nouvelle étape s'engage jusqu'en 2013, avec comme objectifs prioritaires de mieux protéger et de mieux valoriser l'agriculture périurbaine de l'agglomération.

Premier chiffre qui donne bien la mesure de l'agriculture locale : les surfaces agricoles représentent **45%** du territoire de l'agglomération. Soit, hors marais indivis de Brière, **13 300 hectares** exploités par seulement **1,5% de la population active**.

Plus précisément, on distingue 5 900 hectares de prairies et de cultures et 7 400 hectares de prairies humides et de marais privés. S'ajoutent 1 100 ha de marais indivis de Brière. Véritable poumon vert en milieu périurbain, l'espace agricole est sous la pression conjointe de l'urbanisation d'une agglomération en plein développement (prévision de 130 000 habitants en 2020), de l'industrie et des activités de loisir.

Des équilibres à maintenir

En 20 ans la surface agricole utile a diminué de 18%! Ainsi, les exploi-

tations agricoles demeurent dans des équilibres fragiles. Avec 3 650 hectares, les surfaces exploitées en contrat environnemental Natura 2000 ont augmenté de 23% depuis 2004, confirmant ainsi l'engagement des éleveurs à la préservation des habitats naturels et de la biodiversité et à l'entretien d'un espace ouvert régulateur de crues.

L'enjeu est également de maintenir une économie agricole viable qui maintient de l'emploi et garantit la gestion des paysages traditionnels de l'agglomération.

Ce secteur dégage un chiffre d'affaires annuel de 9 millions d'euros. 3 exploitations sur 4 sont des élevages bovins, totalisant un cheptel de plus de 10 000 têtes. L'agriculture fait vivre 210 personnes dont 145 à plein temps, et bien davantage dans les activités d'aval et d'amont et dans l'agro-alimentaire.

En 2009, on dénombrait 133 exploi-

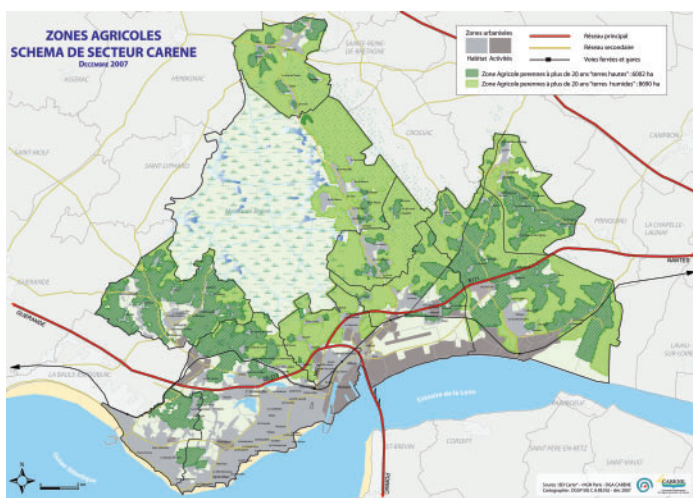
tations dont 75 sont professionnelles. Mais le nombre de ces dernières a baissé de 11% sur l'agglomération depuis 2004. Et le seuil vital critique du nombre d'exploitations est atteint sur plusieurs communes de Brière.

C'est un fait, sur ce territoire l'agriculture reste fragile et vulnérable, mais elle recèle de nombreux atouts. Son avenir est plus que jamais déterminé par la capacité des collectivités et de la profession agricole à fournir des conditions de travail et des perspectives d'avenir suffisamment attractives. L'objectif est bien de maintenir en activité les sièges d'exploitation viables, de renouveler ses exploitants et d'installer de nouvelles activités agricoles, notamment sur les marchés de proximité. C'est le gage d'une gestion quotidienne et durable de l'équilibre complexe entre l'urbain et les milieux naturels ■

Renforcer l'existant et initier de nouvelles opérations

La CARENE, sous l'impulsion de son Vice-Président Bernard Garnier, la Chambre d'agriculture et LAGRENE ont défini les axes prioritaires de leur action jusqu'en 2013. S'appuyant sur le bilan du précédent programme 2006 / 2009, cette nouvelle étape renforce les actions existantes et propose d'investir de nouveaux champs.

Un Schéma de secteur pour une agriculture pérenne



À travers son Schéma de secteur, approuvé en 2008, la CARENE s'est inscrite dans une politique de réduction de la consommation d'espace qui passe par un engagement fort de densification de l'urbanisation en «reconstruisant la ville sur elle-même». Élément clé de sa nouvelle politique, la protection de zones agricoles pérennes à plus de 20 ans. Soit au total 45% du territoire de l'agglomération (6000 ha de terres hautes et 8700 ha de terres humides) qui est réservé et protégé pour l'économie agricole. Fruit d'un travail de concertation entre la CARENE et les représentants agricoles, ces zones clarifient la vocation agricole dans les PLU et constituent la base d'une action foncière à long terme. Elles répondent ainsi au besoin de sécurité exprimé par les exploitants pour investir durablement et pour transmettre plus sereinement leurs outils économiques.

Anticiper pour constituer des réserves

Les Territoires de projet agricole (TPA) est une action phare du nouveau programme, menée avec la profession agricole et la SAFER. Principal objectif : mieux anticiper les mouvements fonciers et les projets agricoles et ainsi constituer des réserves foncières pour l'agriculture. Ici, le terme «projet agricole» recouvre les besoins en terres nécessaires pour installer un jeune exploitant, créer de nouvelles activités, notamment celles orientées vers les circuits courts, compenser une emprise publique ou enfin consolider une exploitation.

Face aux limites légales d'intervention de la SAFER, le dispositif propose d'agir simultanément sur deux leviers. Premièrement, l'anticipation et la formalisation des projets agricoles et deuxièmement, la localisation de territoires justifiant une intervention plus ciblée et plus active permettant d'accueillir ces projets. Ces territoires d'action sont identifiés en raison des facteurs de risques qu'ils présentent (transmissions fragiles, concurrences foncières et rétentions spéculatives), mais aussi des facteurs d'opportunité (potentiels fonciers des retraités - doubles actifs) et enfin des facteurs de reconquête (fonciers délaissés, friches).

Une fois les territoires de projet agricole repérés, délimités puis analysés, les outils fonciers appropriés sont alors mis en œuvre pour mobiliser des terres à un usage agricole.

Foncier : un dispositif de veille et d'intervention

Le constat est clair : la structure foncière très morcelée et l'ensemble des pressions s'exerçant sur les terres agricoles fragilisent fortement les exploitations. 90% des mouvements fonciers sont d'une surface inférieure à 1 ha et moins de 50% des terres vendues sur le marché agricole restent en usage agricole. Dès 2008, face à cette «menace», les partenaires ont mis en place un outil de veille et d'intervention piloté par une plate-forme collaborative.

Concrètement, la SAFER* envoie à la CARENE le compromis de vente (Déclaration d'Intention d'Aliéner). Grâce à son SIG (Système d'Information Géographique), la CARENE enrichit alors l'information d'une cartographie puis l'envoie par courriel aux membres de la plate-forme pour avis (élus et techniciens des communes, Chambre d'agriculture, LAGRENE). Résultat : une veille quotidienne et une plus grande réactivité des acteurs pour demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption au titre du maintien de l'activité agricole. Ainsi, plus de 230 DIA ont fait l'objet d'un avis depuis 2008. Si peu de préemptions ont abouti, l'outil vise à dissuader les changements de destination et suit de manière dynamique les prix du marché pour mieux les maîtriser. Il permet enfin d'observer le rythme de consommation des terres agricoles.

*Société d'aménagement foncier et d'établissement rural



Aménagements : gérer les impacts sur les exploitations

La CARENE veut garantir la pérennité économique des exploitations confrontées aux projets de développement communautaires. Ainsi, un dispositif global d'expertise et de gestion des incidences sera mis en œuvre dans le cadre de la politique des territoires de projet agricole. S'appuyant à la fois sur le diagnostic des exploitations agricoles et sur une expertise foncière et économique des impacts sur les entreprises agricoles, un travail de concertation en amont et en aval recherchera des solutions et les modalités compensatoires.

Le plan des déplacements urbains de la CARENE recommande des principes relatifs aux déplacements agricoles. Points noirs routiers existants, nouvelles contraintes de circulation inhérentes aux projets communautaires seront passés au peigne fin dans une étude qui va compléter le diagnostic agricole. Des propositions d'actions suivront et seront portées à la connaissance des gestionnaires de voiries: charge à eux ensuite de rechercher des solutions adaptées au bon fonctionnement de l'activité agricole.

Enfin, deux opérations visent à prévenir et à améliorer la cohabitation entre les activités humaines et les activités agricoles. Tout d'abord, la charte de bon voisinage. Elle sera expérimentée sur le futur quartier résidentiel «L'Ormois» situé sur la commune de



Montoir-de-Bretagne et qui accueillera à terme plus de 1000 habitants en contact avec des espaces agricoles et naturels. L'occasion de tester cette démarche innovante dont l'objectif est de mieux anticiper les sources de conflit, de prévoir les contraintes d'usage, de faire de la pédagogie et de créer du lien social entre voisins. Une démarche de développement durable pour les Parcs d'activité économiques communautaires va également être initiée. Elle permettra d'assurer une protection de la qualité des sites agricoles voisins à vocation alimentaire. Une opération pilote s'appuiera sur une approche environnementale de l'urbanisme. A titre expérimental, le management du Parc d'activités économique de Brais installé depuis 2009 à Saint-Nazaire, élaborera une charte d'objectifs partagés entre les différents partenaires.

La CARENE accueille « Terres en ville »

Les 7 et 8 juillet 2010, la CARENE et la Chambre d'Agriculture accueillent le séminaire annuel de l'association nationale «Terres en Villes». Au programme, les enjeux de la biodiversité et l'agriculture périurbaine seront discutés au cours de la visite de 2 exploitations agricoles situées sur l'agglomération (Saint-Nazaire et Saint-Joachim). Depuis 2008, les 2 partenaires participent au réseau d'expériences de cette association qui regroupe 22 agglomérations Française autour des enjeux d'agriculture périurbaine ■



Du changement dans les assiettes de nos enfants

Le Grenelle de l'environnement fixe un objectif d'approvisionnement de 20% dans la restauration collective en produits biologiques et une part identique en produits saisonniers et de proximité à l'horizon 2012. Conformément à ce cap donné, une action visant à accompagner les acteurs locaux concernés sera développée sur le bassin. Cette démarche doit notamment contribuer à la rencontre entre l'offre et la demande locale, en travaillant notamment sur les questions d'approvisionnement. D'ici 2012, la Chambre d'agriculture, chef de file de la démarche, veut construire une charte d'approvisionnement sur le territoire de la Presqu'île de Guérande Brière Estuaires avec la participation des collectivités, dont la CARENE, du CPIE Loire Océane et avec les professionnels de la restauration collective et les producteurs*. En sortiront, des engagements, une méthode et une sensibilisation des acteurs. Les questions clés de volume de production et de logistique seront abordées afin de rechercher des solutions locales adaptées. ■



* Groupement des agriculteurs biologiques, Association Mangerbio, Bienvenue à la ferme, Terroirs 44.

Mieux connaître pour mieux agir

Une photographie précise des exploitations agricoles

a été dressée par la Chambre d'Agriculture avec le concours de LAGRENE, en 2004 puis en 2009.

Une cartographie recense les exploitations de chaque commune, les espaces exploités et enfin l'occupation du sol avec de nombreuses informations associées. L'intégration de ces données dans le SIG



(Système d'information géographique) Agriculture de la CARENE permet de réaliser les cartes agricoles thématiques (type de productions, îlots exploités), de croiser d'autres informations (cadastre, PLU...) et ainsi de venir «nourrir» les expertises et l'aide à la décision. Le diagnostic sera actualisé à nouveau en 2013. Les évolutions agricoles et foncières observées entre deux périodes de diagnostic et à travers d'autres données (marchés fonciers,...) sont analysées dans le cadre d'un observatoire articulé avec le SIG. Un comité au rôle renforcé (plate-forme foncière) s'appuie sur cet observatoire pour analyser les évolutions, conduire des réflexions et évaluer les résultats du programme agri-périurbain ■

Les « Samedis fermiers » pour découvrir l'agriculture

La Chambre d'Agriculture organise depuis six ans,

les «Samedis fermiers» avec l'appui de plusieurs partenaires, dont la CARENE et les réseaux de producteurs. Durant cette opération qui se déroule de juin à octobre, les producteurs ouvrent leurs portes un Samedi pour faire découvrir au grand public la diversité de leurs productions et de leurs métiers. Le concept propose la visite guidée de la ferme, un marché du terroir, un repas fermier et des animations pour tous. Le tout dans un souci de pédagogie et de convivialité. Et visiblement, la formule marche très bien puisque plus de 6000 visiteurs goûtent chaque année aux Samedis Fermiers ■



Filières agricoles de proximité : un développement à accompagner

Le Grenelle de l'environnement préconise le développement des circuits courts pour les produits agricoles locaux dont les produits biologiques. L'agglomération n'est pas en reste avec cette évolution grâce à ses 18 exploitations réalisant la vente à la ferme, ses 2 magasins de producteurs (Socali et Terroirs 44), ses marchés locaux et enfin ses 3 Amap¹. Malgré cela, l'offre des producteurs reste limitée au regard des attentes exprimées et des demandes d'installation recensées. C'est pourquoi, l'installation de jeunes producteurs sur les filières courtes constitue un axe de développement important. A travers les « Territoires de projet agricole », les outils fonciers seront mobilisés pour disposer de terres. Côté profession agricole, la Chambre d'agriculture et les réseaux de producteurs² assureront le travail de mise en relation et d'accompagnement de ces projets.



Maintenir l'activité traditionnelle de l'élevage bovin, grand gestionnaire d'espaces naturels, est également un enjeu pour l'agglomération. Dans cet objectif, la CARENE et la Chambre d'agriculture participeront, en lien avec le Parc naturel régional de Brière, à l'accompagnement d'initiatives prises par les éleveurs pour développer une filière économique de proximité pour la viande bovine.

¹ Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

² Groupement des agriculteurs biologiques, Terroirs 44, Bienvenue à la ferme

Témoignages des partenaires et acteurs du secteur

« Quel bilan faites-vous du travail réalisé en partenariat CARENE/Chambre d'agriculture/LAGRENE ? »



« La convention CARENE / Chambre d'Agriculture signée en 2006 traduisait la volonté d'une réflexion partagée entre la profession agricole et les élus de la CARENE. Des enjeux ont été identifiés et des actions mises en place. Le diagnostic agricole lancé en 2004 avec la précieuse collaboration de LAGRENE et des techniciens de la Chambre d'Agriculture avait déjà permis une meilleure connaissance de la réalité agricole sur un territoire doublement marqué par la forte présence industrielle et l'existence d'importantes zones humides. La ville ne peut plus ignorer la campagne et inversement.

Le Schéma de secteur de la CARENE adopté en 2008 définissait ainsi un vaste périmètre de zones agricoles pérennes. L'adhésion commune de la CARENE et de la Chambre d'Agriculture à « Terres en villes » a renforcé nos liens dans l'approche encore plus fine de l'agriculture péri-urbaine. La nouvelle convention 2010-2013 permettra de consolider les acquis d'un appréciable travail en commun » ■

Bernard GARNIER, Vice-Président de la CARENE

« Il est important de remonter aux raisons qui ont motivé la création de LAGRENE : il nous fallait agir de façon urgente et en même temps positive tant l'avenir de notre activité n'était pas assuré sur l'agglomération. Le partenariat avec la CARENE s'est construit doucement et sûrement sur plusieurs années: cela ressemble fort à la construction d'un édifice de vie. Premier temps fort, un travail de débroussaillage pour y voir clair grâce au diagnostic agricole. La seconde étape (2007/2009) a établi les fondations de cette « maison commune Ville/campagne ». Les actions ont permis, grâce au Schéma de secteur et au dispositif de veille foncière, de mieux sécuriser des espaces agricoles et naturels pérennes. C'est un signal politique fort et clair pour assurer un avenir de nos activités agricoles sur l'agglomération. La troisième étape de notre partenariat (2010/2013) doit faire enfin sortir de terre la maison par plusieurs nouvelles actions : circuit de proximité, restauration collective, cohabitation entre différentes activités et lieux de vie...

Le chantier est vaste et un grand travail de co-construction ouvert à tous est devant nous pour les trois années à venir, qui préfigure déjà l'après 2013... » ■

Jean-Paul JUIN, Président de LAGRENE



« Imaginons un seul instant l'agriculture disparaître de notre agglomération. Le résultat serait immédiat, des paysages qui se ferment, un entretien qui coûte à la collectivité, un désordre foncier et une perte économique importante.

En 2004, élus de la CARENE et responsables agricoles, avons pris conscience de la très grande fragilité et de la vulnérabilité de notre agriculture. Pour ne pas assister à une dégradation de la situation au fil des générations, nous nous sommes mobilisés pour pérenniser et sécuriser des zones d'activité agricole. La Chambre d'agriculture et les agriculteurs de LAGRENE tiennent beaucoup à ces espaces économiques. Avec plus de sérénité maintenant, nous pouvons espérer y attirer de jeunes exploitants pour investir et développer de la valeur ajoutée.

Notre partenariat avec la CARENE est récent. Nous avons appris à mieux nous connaître et à travailler ensemble dans un esprit constructif. Le bon sens et la proximité nous font avancer, sûrement, étape par étape. La prochaine sera le nouveau programme d'action qui aura pour ambition d'agir au plus près des exploitations et des projets des filières locales » ■

Notre partenariat avec la CARENE est récent. Nous avons appris à mieux nous connaître et à travailler ensemble dans un esprit constructif. Le bon sens et la proximité nous font avancer, sûrement, étape par étape. La prochaine sera le nouveau programme d'action qui aura pour ambition d'agir au plus près des exploitations et des projets des filières locales » ■

Christophe LABOUR,
membre du bureau
de la Chambre d'Agriculture